

Procès-verbal de la séance extraordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le vendredi 13 mai 2016 à 13h30
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Me Julie Marchand	greffière
Sont absents :	M. André Léveillé	maire
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Mme Danielle Cormier, mairesse suppléante.

2016-05-154 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-155 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu de dispenser la mairesse suppléante de la lecture de l'ordre du jour tel que
reçu par les membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de
l'adopter tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du second projet de règlement numéro 385-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014;
4. Adoption du règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;
5. Adoption du règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc;
6. Avis de motion du règlement numéro 391-2016 modifiant le règlement administratif numéro 344-2014;

7. Résolution mandatant la firme d'ingénieurs Les consultants SM Inc. pour réaliser une étude d'avant-projet pour la construction d'un terrain de baseball, au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables;
8. Résolution mandatant M. François Varin, architecte-conseil, pour la réalisation de trois (3) esquisses et d'un plan pour l'aménagement de la rue Adrien-Bélisle et pour la construction d'un nouveau stade de baseball, au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables;
9. Nomination des préposés aux constats d'infraction pour l'application du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;
10. Demande de subvention au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;
11. Résolution mandatant la firme GHD Consultants Ltée pour effectuer la vérification et les essais de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt au Sportium municipal, au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables;
12. Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1);
13. Demande de soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2);
14. Période de questions.
15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-156 **ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014**

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications au règlement de zonage numéro 347-2014;

ATTENDU les dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement numéro 373-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 avril 2016 (résolution numéro 2016-04-101);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au bureau municipal, un avis public de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée publique et ce, au moins sept (7) jours avant l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a tenu l'assemblée publique de consultation le 10 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte, avec changements, le second projet de règlement numéro 385-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014, le tout conformément à l'article 128 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Le projet de règlement est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'une copie du second projet de règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-157 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 342-2014 SUR LE PLAN D'URBANISME**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme;

ATTENDU les dispositions des articles 109 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme a été adopté lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2016 (résolution numéro 2016-04-126);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 109.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au bureau municipal, un avis public de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée publique et ce, au moins quinze (15) jours avant l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a tenu l'assemblée publique de consultation le 10 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte sans changement, le règlement numéro 388-2016 modifiant le règlement numéro 342-2014 sur le plan d'urbanisme, le tout conformément à l'article 109.5 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'une copie du présent règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-158 **ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 347-2014 CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE 126-RC**

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 347-2014 en concordance avec la modification apportée au plan d'urbanisme;

ATTENDU les dispositions des articles 123 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le projet de règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 a été adopté lors de la séance extraordinaire du 14 avril 2016 (résolution numéro 2016-04-127);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 126 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Saint-Tite a publié dans un journal diffusé sur son territoire et a affiché au

bureau municipal, un avis public de la date, de l'heure, du lieu et de l'objet de l'assemblée publique et ce, au moins sept (7) jours avant l'assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a tenu l'assemblée publique de consultation le 10 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite adopte sans changement, le règlement numéro 389-2016 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 concernant l'agrandissement de la zone 126-Rc, le tout conformément à l'article 134 de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

QU'une copie du règlement soit transmise à la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT ADMINISTRATIF NUMÉRO 344-2014

Monsieur le conseiller Yvon Veillette donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 391-2016 modifiant le règlement administratif numéro 344-2014.

Ce règlement a notamment pour objet de modifier l'article 2 relatif au constat d'infraction.

2016-05-159

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME D'INGÉNIEURS LES CONSULTANTS SMI INC. POUR RÉALISER UNE ÉTUDE D'AVANT-PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASEBALL, AU COÛT DE 6 500 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'une étude d'avant-projet pour la construction d'un nouveau terrain de baseball;

ATTENDU la proposition de la firme d'ingénieurs Les Consultants SM Inc., au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme d'ingénieurs Les consultants SM Inc. pour réaliser une étude d'avant-projet pour la construction d'un terrain de baseball, au coût de 6 500 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-160

RÉSOLUTION MANDATANT M. FRANÇOIS VARIN, ARCHITECTE-CONSEIL, POUR LA RÉALISATION DE TROIS (3) ESQUISSES ET D'UN PLAN POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE ADRIEN-BÉLISLE ET POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU STADE DE BASEBALL, AU COÛT DE 1 800 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la réalisation d'esquisses et d'un plan pour l'aménagement de la rue Adrien-Bélisle et pour la construction d'un nouveau stade de baseball;

ATTENDU l'offre de services de M. François Varin, architecte-conseil, pour un montant global de 3 600 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la SADC Vallée de la Batiscan s'est engagée à payer la moitié des honoraires, soit la somme de 1 800 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le montant à payer par la Ville de Saint-Tite est de 1 800 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. François Varin, architecte-conseil, pour la réalisation de trois (3) esquisses et d'un plan pour l'aménagement de la rue Adrien-Bélisle et pour la construction d'un nouveau stade de baseball, au coût de 1 800 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Mme Alyne Trépanier, directrice générale, à signer le contrat de services ainsi que tout autre document nécessaire ou utile pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-161

NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX CONSTATS D'INFRACTION POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2016 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT SUR LES TERRAINS DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC

ATTENDU l'adoption par le conseil, du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec;

ATTENDU qu'en vertu des dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil peut nommer, par voie de résolution, les préposés aux constats d'infraction pour l'application des règlements municipaux, et plus précisément le Règlement numéro 387-2016 et ses amendements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Messieurs Martin Raymond, Michel Lacharité et Benoît Meunier, employés du CIUSSS MCQ, à titre de préposés aux constats d'infraction pour l'application du règlement numéro 387-2016 concernant la circulation et le stationnement sur les terrains du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec et ses amendements.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-162

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite s'engage à procéder, à l'été 2016 à des travaux de réfection sur le chemin des Petites-Forges, le chemin du Grand-Marais, la route Germain et la 10^e avenue;

ATTENDU QUE les travaux décrits ci-dessus sont estimés à 40 000 \$;

ATTENDU QUE le budget pour la réalisation de ce projet, bénéfique pour l'ensemble des contribuables du territoire, est néanmoins limité;

ATTENDU QU'il est opportun d'inscrire ces travaux au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM) du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise Me Julie Marchand, greffière, à transmettre le formulaire de demande dûment complété.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-163

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME GHD CONSULTANTS LTÉE POUR EFFECTUER LA VÉRIFICATION ET LES ESSAIS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT AU SPORTIUM MUNICIPAL, AU COÛT DE 3 828 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à la vérification et aux essais de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt au Sportium municipal;

ATTENDU l'offre de services de la firme GHD Consultants Ltée, au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme GHD Consultants Ltée pour effectuer la vérification et les essais de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de construction d'un entrepôt au Sportium municipal, au coût de 3 828 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-164 **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 1)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 1) pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier pour l'année 2016-2017 (secteur1);
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2016-05-165 **DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 2)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour le déneigement et l'entretien d'hiver de son réseau routier (secteur 2) pour l'année 2016-2017;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier pour l'année 2016-2017 (secteur 2);
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-05-166 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 14 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand, greffière

André Léveillé, maire